

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 02 mars 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **BELTRAMI Stéphanie par LEMOINE Nathalie, COLNET Olivier par OUDENOT Jean-Pierre.**

Madame LEMOINE Nathalie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Compte de gestion 2020
N° de délibération : 01_2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Cyrille MARQUIS, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	9 + 1 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 02 mars 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **BELTRAMI Stéphanie par LEMOINE Nathalie, COLNET Olivier par OUDENOT Jean-Pierre.**

Madame LEMOINE Nathalie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Compte administratif 2020
N° de délibération : 02_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	10	10	0	0	3

Le compte administratif est parfaitement conforme au compte de gestion.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ; le maire peut participer à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est précisé également que le 1^{er} adjoint actuel ayant été maire durant l'exercice 2020, ce dernier pourra prendre part à la discussion mais devra se retirer au moment du vote

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du/de la président(e) de séance.

Vanessa JOLLY-BERAUD, 2ème adjointe, est élue présidente de séance et, ainsi, présente le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu	147 140,37
	Réalisé	72 187,01
	Reste à réaliser	65 000,00
Recettes	Prévu	147 140,37
	Réalisé	94 422,55
	Reste à réaliser	4 000,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu	586 468,38
	Réalisé	358 022,65
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	586 468,38
	Réalisé	596 856,02
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		22 235,54
Fonctionnement		238 833,37
Résultat global		261 068,91

Le maire et le 1^{er} adjoint se retirent de la salle et Vanessa JOLLY-BERAUD invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 02 mars 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **BELTRAMI Stéphanie par LEMOINE Nathalie, COLNET Olivier par OUDENOT Jean-Pierre.**

Madame LEMOINE Nathalie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Affectation des résultats 2020
N° de délibération : 03_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	13	13	0	0	0

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	46 537,43
- un excédent reporté de :	192 295,94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	238 833,37
- un excédent d'investissement de :	22 235,54
- un déficit des restes à réaliser de :	61 000,00
Soit un besoin de financement de :	38 764,46
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	238 833,37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	38 764,46
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 068,91
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 235,54

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 02 mars 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **DUPON Jean-Marc, FRECHE Mélanie, GERARD Dominique, JACQUOT Bertrand, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **BELTRAMI Stéphanie par LEMOINE Nathalie, COLNET Olivier par OUDENOT Jean-Pierre.**

Madame LEMOINE Nathalie a été nommée secrétaire de séance

Objet : Programme des travaux en forêt pour 2021
N° de délibération : 05_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	13	13	0	0	0

Le maire fait part au conseil municipal des travaux préconisés par l'ONF en forêt communale pour l'année 2021.

Descriptif des travaux retenus :

Descriptif des actions et localisations	Qté	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant estimé (€ HT)
Travaux Sylvicoles Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) (Réf : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 34.t, 40.t, 53.t, 7.t, 8.t, 7.i	50.85	km	86.34	10.00	4 390.39
Travaux sylvicoles *Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) (Réf : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 29.t, 30.t, 31.t, 58.t	13.93	km	107.93	10.00	1 503.46

*Nettoisement dans les accrus post-tempête (Réf : 04-NETD-ACPT01) Localisation : 29.t, 30.t, 31.t, 58.t le prix de cette prestation est lié à la réalisation préalable de la maintenance des cloisonnements	20.06	HA	260.67	10.00	5 229.04
				Total HT	11 122.89 €
				Total TVA	1 112.29 €
				Total TTC	12 235.18 €

Sur avis de la commission ressources forestières,

Le programme des travaux représentera donc une dépense de 11 122.89 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Marc DUPON